



# APPEL À COTISATION

Voici 3 des innombrables bonnes raisons d'adhérer à Biomasse Normandie :

- soutenir financièrement notre action via le paiement de la cotisation.
- être destinataire de la « Lettre aux adhérents » et autres documents édités par l'association.
- être invité aux webinaires mensuels, journées techniques, séminaires et autres réunions d'informations organisés tout au long de l'année.

Adhérez ou renouvelez votre adhésion pour l'année 2022, selon le barème suivant :

- collège A Agence nationale, établissement à caractère scientifique ou technique, chambre consulaire..... 120 €
- collège B Administration régionale ou départementale..... Exonérée
- collège C Région, collectivité territoriale ou collectivité publique ..... 120 €
- collège D Entreprise industrielle, artisanale et agricole, syndicat professionnel, association ou personne physique
  - de moins de 50 salariés..... 48 €
  - de 50 salariés et plus ou affiliés à un groupe ..... 120 €

Je, soussigné, .....

Organisme : .....

Adresse : .....

E-mail : .....

Adhère à l'association régionale BIOMASSE NORMANDIE.

### Règlement :

- Paiement sur facture  
Si dépôt de la facture sur Chorus pro, merci de préciser :  
SIRET : \_\_\_\_\_ - Engagement : \_\_\_\_\_
- Par chèque bancaire à l'ordre de : Biomasse Normandie  
Numéro de chèque : \_\_\_\_\_ Banque : \_\_\_\_\_
- Par virement bancaire ou mandat administratif le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Compte bancaire ouvert au Crédit Coopératif - CAEN (14)  
Nom du compte : Association régionale Biomasse Normandie (ARBN)  
**IBAN : FR76 4255 9100 0008 0138 2495 043 – BIC : CCOPFRPPXXX**

Je souhaite recevoir une facture acquittée

Fait à : .....

le : .....

(tampon et signature)

Quel que soit le mode de règlement, merci de nous retourner le présent appel à cotisation dûment complété et signé par fax, mail ou courrier



**ASSOCIATION REGIONALE BIOMASSE NORMANDIE**

18 rue d'Armor - 14000 Caen - Tél. : 02 31 34 24 88 - SIRET : 383 743 317 00034

www.biomasse-normandie.org - info@biomasse-normandie.org